



Message d'information

Depuis le début de l'automne 2018, le RESPE a recensé 16 suspicions de Myopathie atypique par ses Vétérinaires Sentinelles : 1 cas dans le Calvados (14), 1 cas dans le Finistère (29), 1 cas en Ile-et-Vilaine (35), 1 cas en Indre-et-Loire (37), 1 cas dans les Landes (40), 2 cas en Haute-Loire (43), 1 cas dans la Manche (50), 1 cas dans la Marne (51), 1 cas en Mayenne (53), 1 cas dans l'Oise (60), 1 cas dans l'Orne (61), 2 cas dans le Pas-de-Calais (62), 1 cas en Saône-et-Loire (71), 1 cas dans les Yvelines (78).

Vous trouverez ci-dessous le message d'information de l'AMAG.

2018/11/20: Myopathie atypique - Atypische myopathie - Atypical myopathy – Atypische Weidemyopathie - Miopatía Atípica - Miopatia Atípica; n = 228

Le 2018/10/05 → 17 cas

Le 2018/10/14 → 57 cas

Le 2018/10/20 → 92 cas

Le 2018/10/25 → 121 cas

Le 2018/11/20 → 228 cas



SAMARES D'ÉRABLE SYCOMORE (*ACER PSEUDOPLATANUS*)
SEEDS OF SYCAMORE (MAPLE TREE; *ACER PSEUDOPLATANUS*)
ESDOORN ZADEN (*ACER PSEUDOPLATANUS*)

Le nombre de cas de myopathie atypique ne cesse d'augmenter ces derniers jours. Merci de transmettre le message ci-dessous à vos connaissances via votre page Facebook.

Invitez vos contacts du milieu équestre à s'inscrire pour recevoir les messages d'alerte via le site officiel géré par des chercheurs de l'Université de Liège :

<http://www.myopathie-atypique.be>

Si vous avez connaissance d'un cas, MERCI de le déclarer :

- en tant que propriétaire, via le lien <http://labos.ulg.ac.be/myopathie-atypique/questionnaire-proprietaire/>

- en tant que vétérinaire, via le lien <http://labos.ulg.ac.be/myopathie-atypique/veterinaire/formulaire-veterinaire/>

AUTOMNE 2018 – A la date du **20 novembre 2018**, **228 cas** compatibles avec le diagnostic de myopathie atypique ont été communiqués à la Faculté de Médecine vétérinaire de Liège et au RESPE. Ces cas ont été recensés en Allemagne (**8 cas**), Autriche (**2 cas**), en Belgique (**108 cas**), au Danemark (**2 cas**) en France (**70 cas**), en Grande Bretagne (**9 cas**), en Irlande (**1 cas**), au Pays-Bas (**7 cas**), en République Tchèque (**14 cas**) et en Suisse (**7 cas**)

Les conditions climatiques saisonnières sont propices à l'émergence de cas de myopathie atypique. Aujourd'hui nous savons que la toxine responsable de la myopathie atypique est présente dans les graines de certaines érables dont *Acer pseudoplatanus* (= érable sycomore) (<http://labos.ulg.ac.be/myopathie-atypique/maladie/>). Donc, *il est primordial d'éviter que les équidés (chevaux, ânes, zèbres...) les ingèrent*. Avec le changement de température, les graines commencent à tomber et le risque d'intoxication est important. Dans la limite du possible, il faut limiter l'accès aux pâtures qui contiennent des érables. Dans le lien ci-dessous, vous trouverez des informations (en français) relatives à la myopathie atypique. Attention, le vent disperse les graines : il est important de parcourir votre prairie pour vous assurer qu'elle n'en contient pas.

http://www.farah.ulg.ac.be/cms/c_28271/fr/myopathie-atypique-chevaux-en-danger-de-mort
